

Gestionnaire à contacter :
Affaires sociales de la
composante :

A retourner à : Université Toulouse Jean Jaurès

N° de poste :

**A compléter en ligne et à imprimer en 2 EXEMPLAIRES,
si votre demande intervient après votre inscription administrative.**

① Identification :

- Nom d'usage :
- Nom de naissance :
- Prénom :
- N° étudiant : | | | | | | | |

② Adresse personnelle :

N°: Nom de la voie :

Complément d'adresse :

Code Postal : Ville : Pays :

Téléphone : Fax :

Portable :

Courriel : @

③ Domiciliation bancaire :

**Sur chaque page de ce document, agraffer 1 RIB OU RIP
dans ce cadre à vos nom et prénom**

Attention : joindre un courrier :

- si vous n'êtes pas le titulaire du compte bancaire (versement sur le compte d'une tierce personne)
- ou si les noms et prénoms indiqués sur le RIB ne sont pas strictement identiques à ceux mentionnés sur votre carte d'étudiant-e.

Fait à , le

Signature

RAPPEL : Ne pas oublier d'agrafer le 2^{ème} RIB ou RIP sur la 2^{ème} page du document.

Notice d'information

Remboursement des droits d'inscription pour les étudiants doctorants inscrits en cotutelle internationale de thèse

Liste des pièces justificatives à fournir obligatoirement :

- ☐ Copie de la convention de cotutelle internationale de thèse
- ☐ Copie de la quittance de paiement des droits d'inscription (facture) de l'année en cours
- ☐ Copie de la quittance de paiement des droits d'inscription (facture) de l'établissement partenaire de l'année en cours.
- ☐ La fiche étudiant en 2 exemplaires (voir pièce jointe) à compléter par l'étudiant(e)
- ☐ 2 RIB à votre nom et prénom

Attention : joindre un courrier :

- si vous n'êtes pas le titulaire du compte bancaire (versement sur le compte d'une tierce personne)
- ou si les noms et prénoms indiqués sur le RIB ne sont pas strictement identiques à ceux mentionnés sur votre carte d'étudiant-e.

Détail des montants versés

Année 2017/2018

NOM Prénom

Id. Nat : N° Etudiant : 21xxxxxx

Qut n° 17xxxxx

Du xx/xx/2017

UT2J

Ch.bq/post

B.U.	34.00
1 ^{er} diplôme	222.00
C.M.	5.10
TOTAL en euros	261.10

Informations complémentaires :

- Dans tous les cas, les frais de médecine préventive restent acquis à l'UT2J.
- L'exonération des droits de scolarité ne permet pas d'être exonéré de la cotisation de la Sécurité Sociale.

Vos droits et obligations :

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné au suivi des remboursements des droits d'inscription des étudiants doctorants inscrits en cotutelle internationale de thèse et à l'envoi des décisions. Les destinataires des données sont : les correspondants affaires sociales des composantes, la Division de la Vie Étudiante – Pôle Affaires Sociales, les Services Financiers Centraux et l'Agence Comptable. »

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Division de la Vie Étudiante – bâtiment 15 de l'Arche – porte AR012 – 5 allées Antonio Machado – 31058 Toulouse cedex 09 – dive-pas@univ-tlse2.fr

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des avantages indus (Articles L.313-1, L.313-3, L.433-19, L.441-1 et L.441-7 du code pénal).

Tout dossier incomplet, illisible ne sera pas traité et vous sera retourné.

Voies et délais de recours :

En cas de réponse négative et si vous estimez que cette décision est irrégulière, vous pouvez former :

Un **recours gracieux** devant le Président de l'Université de Toulouse Jean Jaurès, **ou hiérarchique** devant le Recteur de l'Académie de Toulouse, Chancelier des Universités.

Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former le recours contentieux. Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant votre recours gracieux, vous disposez de deux mois à compter de la notification de cette décision expresse, pour former le recours contentieux.

Un **recours contentieux** devant le Tribunal Administratif de Toulouse - 68 rue Raymond IV - 31068 TOULOUSE CEDEX 7 - greffe.ta-toulouse@juradm.fr.

Vos correspondants Affaires sociales

Sous réserve de modifications

Composantes et antennes	Sites	Nom du correspondant affaires sociales	Téléphone	Télécopie	Courriel
UFR Histoire, Arts et Archéologie (HAA)	Toulouse	Mme Dominique CHRISTEN	05.61.50.40.11.	05.61.50.41.98.	christen@univ-tlse2.fr
Antenne UFR HAA	Cahors				
IUP Institut Supérieur Couleur, Image et Design (ISCID)	Montauban	Mme Elodie PALOS	05.63.91.88.81.	05.63.91.88.52.	iscid.aa@univ-tlse2.fr
UFR Langues, Littératures et Civilisations Étrangères (LLCE)	Toulouse	Mme Valérie PASERO	05.61.50.49.88.	05.61.50.38.20.	affaires-sociales.llce@univ-tlse2.fr
Institut Pluridisciplinaire pour les Etudes sur les Amériques à Toulouse (IPEAT)	Toulouse	Mme Chantal GONZALES	05.61.50.43.93.	05.61.50.36.25.	ipeat@univ-tlse2.fr
UFR Lettres, Philosophie, Musique, Arts du Spectacle et Communication (LPMASC)	Toulouse	Mme / M. ...	05.61.50.37.83.	05.61.50.39.53.	
Institut de Formation de Musiciens Intervenant à l'école (IFMI)	Toulouse				
UFR Psychologie	Toulouse	Mme Sandrine COCULA	05.61.50.49.21.	/	affaires-sociales.psycho@univ-tlse2.fr
UFR Sciences Espaces et Sociétés (SES)	Toulouse	Mme Evelyne LEON-LATCHER	05.61.50.38.66.	05.61.50.38.46.	affsoc.ses@univ-tlse2.fr
Antenne UFR SES	Foix	Mme Sandrine MARTINS	05.61.02.19.88.	05.61.02.19.97.	geo.foix@univ-tlse2.fr
Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) St Agne, Muret, Rangueil	Toulouse	Mme Brigitte BAYONI	05.62.25.20.51.	05.62.25.20.68.	brigitte.bayoni@univ-tlse2.fr
Antennes départementales ESPE	Foix, Rodez, Auch, Cahors, Tarbes, Albi, Montauban				
Division des Etudes Doctorales (DED)	Toulouse	Mme Delphine ROUQUET	05.61.50.49.16.	05.61.50.35.11.	affaires.sociales-ded@univ-tlse2.fr
Ecole Supérieure d'AudioVisuel (ESAV)	Toulouse	Mme Djazaïra BERKOUK	05.61.50.44.46.	05.61.50.49.34.	bdjazz@univ-tlse2.fr
Pôle des Etudiants Etrangers	Toulouse	M. Pascal BENAZETH	05.61.50.37.55.	05.61.50.45.81.	benazeth@univ-tlse2.fr
Institut Supérieur du Tourisme, de l'Hôtellerie et de l'Alimentation (ISTHIA)	Toulouse	Mme Christelle CREGUT	05.61.50.42.30.	05.61.50.41.28.	cregut@univ-tlse2.fr
	Foix	Mme Claire MORERE	05.61.02.19.74.	05.61.02.19.97.	isthia.foix@univ-tlse2.fr
IUT II - Blagnac	Blagnac	M. Michel DURAND	05.62.74.75.91.	05.62.74.75.76.	michel.durand@univ-tlse2.fr
IUT II - Figeac	Figeac	Mme / M. ...	05.65.50.30.72.	05.65.50.30.61.	scolarite.iut-figeac@univ-tlse2.fr